



Ordre du jour

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2023

le vendredi 2 Février 2024

au club house du golf de la Crinière
à 17h30 (précise)

Appels à CANDIDATURES :

> au CONSEIL d'ADMINISTRATION (voir 3ème résolution ci-dessous)

Candidatures à adresser **avant le samedi 27 janvier à 20 h**
par email à jeanpierreregny1953@gmail.com
ou appel / message au **06 28 60 44 50**

> à la PRÉSIDENCE (ou Co-Présidence)

L'annonce du non renouvellement de mandat à la présidence faite par les coprésidents en place en mars 2023 reste toujours d'actualité. En conséquence l'appel à candidature pour ce poste reste également à l'ordre du jour et fera l'objet d'un vote lors de la première réunion du conseil d'administration.
(VOIR FIN ORDRE DU JOUR)

Toute(s) personne(s) intéressée(s) est (priée(s) de se faire connaître dès que possible en adressant un mail
jeanpierreregny1953@gmail.com ou appel/message au **06 28 60 44 50**

Merci de votre compréhension et coopération.

En introduction à l'assemblée générale :

Intervention T.S.E, prestataire en charge de l'entretien du parcours.

1ère résolution : (soumise au vote)

Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2023 (Ch. Gicquel, trésorier)

Compte de résultat 2023		Budget prévisionnel	Ecart	Rappel 2022	Ecart 2023/2022
DÉPENSES					
606 - Achat de matériel et fournitures	304,51 €	600,00 €	-295,49 €	477,98 €	-173,47 €
6071 - Achat licences FFG	9 914,45 €	11 000,00 €	-1 085,55 €	10 590,55 €	-676,10 €
6072 - Achat vêtements équipes	2 016,00 €	500,00 €	1 516,00 €	618,50 €	1 397,50 €
6073 - Achat lots compétitions	461,10 €	1 000,00 €	-538,90 €	852,40 €	-391,30 €
611 - Sous-traitance générale (GSL annexe 1)	3 426,82 €	3 050,00 €	376,82 €	3 049,68 €	377,14 €
618 - Services extérieurs divers (GSL annexe 2)	2 301,00 €	2 301,00 €	0,00 €	2 301,00 €	0,00 €
615 - Entretien et réparations	306,44 €	0,00 €	306,44 €		306,44 €
6161 - Multirisques	484,51 €	485,00 €	-0,49 €	455,32 €	29,19 €
6238 - Divers (pourboires, dons courants, ...)	73,00 €	100,00 €	-27,00 €	25,95 €	47,05 €
62511 - Frais Equipe Hommes	2 004,58 €	1 800,00 €	204,58 €	1 440,00 €	564,58 €
62512 - Frais Equipe féminine	728,52 €	300,00 €	428,52 €	315,00 €	413,52 €
62513 - Frais Equipe Seniors	2 010,15 €	1 700,00 €	310,15 €	1 196,90 €	813,25 €
625135 - Frais Equipe Jeunes	35,00 €	100,00 €	-65,00 €		35,00 €
62514 - Frais Ecole de Golf (jetons)	1 249,92 €	1 300,00 €	-50,08 €	1 253,24 €	-3,32 €
62515 - Avances de frais (compétitions équipes)	2 133,00 €	0,00 €	2 133,00 €		2 133,00 €
6256 - Missions	77,00 €	0,00 €	77,00 €		77,00 €
62573 - Frais d'organisation compétitions	427,29 €	1 000,00 €	-572,71 €	864,22 €	-436,93 €
62575 - Frais de réception divers	394,22 €	1 600,00 €	-1 205,78 €	1 543,58 €	-1 149,36 €
626 - Frais postaux et de télécommunications	11,32 €	20,00 €	-8,68 €	17,40 €	-6,08 €
627 - Services bancaires (CMB, Paysurf, Stripe)	189,77 €	200,00 €	-10,23 €	117,98 €	71,79 €
6288 - Autres prestations (FFG ; SportsRégions ; ISP ; SGDB)	429,00 €	264,00 €	165,00 €	405,00 €	24,00 €
6572 - Quotes-parts de générosité reversée	565,00 €	0,00 €	565,00 €		565,00 €
658 - Charges diverses de gestion courante	430,00 €	0,00 €	430,00 €		430,00 €
SOUS-TOTAUX DÉPENSES	29 972,60 €	27 320,00 €	2 652,60 €	25 524,70 €	4 447,90 €
RECETTES					
706010 – Droits de jeu	6 308,00 €	8 000,00 €	-1 692,00 €	7 904,10 €	-1 596,10 €
706013 – DdJ extérieurs (Golfarmoricaine...)	560,00 €	650,00 €	-90,00 €	984,00 €	-424,00 €
70602 - Publicités calendrier compétitions	850,00 €	850,00 €	0,00 €	755,00 €	95,00 €
707105 - Ventes licences FFG	11 215,00 €	11 000,00 €	215,00 €	10 808,00 €	407,00 €
707110 - Cotisations Association Sportive	6 302,00 €	6 000,00 €	302,00 €	6 073,00 €	229,00 €
7072 - Ventes vêtements équipes	423,00 €	300,00 €	123,00 €	256,00 €	167,00 €
7074 - Recettes Sponsoring vêtements équipes	1 260,00 €	0,00 €	1 260,00 €		1 260,00 €
7075 - Recettes Sponsoring compétitions	115,60 €	0,00 €	115,60 €		115,60 €
7552 - Quotes-parts de générosité reçue	565,00 €	0,00 €	565,00 €		565,00 €
758 - Produits divers de gestion courante	350,00 €	0,00 €	350,00 €	8,00 €	342,00 €
7581 - Recupération avances de frais (compétitions équipes)	2 133,00 €	0,00 €	2 133,00 €		2 133,00 €
768 - Intérêts perçus	366,60 €	0,00 €	366,60 €		366,60 €
791 - Transfert de charges d'exploitation	0,00 €	520,00 €	-520,00 €	520,00 €	-520,00 €
SOUS-TOTAUX RECETTES	30 448,20 €	27 320,00 €	3 128,20 €	27 308,10 €	3 140,10 €
RESULTAT	475,60 €	0,00 €	475,60 €	1 783,40 €	-1 307,80 €

Situation de trésorerie 2023

	01/12/23	31/12/23
CMB Compte courant	4 926,04 €	9 380,49 €
CMB Livret	12 569,06 €	12 935,66 €
STRIPE (ISP)	11,58 €	29,30 €
PAYSURF	520,08 €	362,48 €
CAISSE	0,00 €	0,00 €
Total	18 026,76 €	22 707,93 €
Dépenses engagées non débitées au 31/12	0,00 €	-4 019,57 €
Produits constatés d'avance (ISP)	0,00 €	-299,00 €
Créances à recouvrer	0,00 €	113,00 €
Trésorerie disponible	18 026,76 €	18 502,36 €
Evolution		475,60 €
Résultat 2023		475,60 €

Résultats du vote

Pour : _____ voix Contre : _____ voix Abstentions : _____ voix

La résolution proposée est : adoptée - rejetée

2ème résolution : (soumise au vote)

Présentation et approbation budget prévisionnel relatif à l'exercice 2024
(Ch. Gicquel, trésorier)

A.S. Crinière - Budget prévisionnel 2024			
CHARGES		PRODUITS	
		6 000,00 €	Cotisations A.S.
Achat Licences FFG	10 000,00 €	10 000,00 €	Vente Licences FFG
		5 700,00 €	Droits de jeu
		900,00 €	Golfarmoricaine et BPDLL
Achat lots compétitions	500,00 €		Sponsoring compétitions
Achat vêtements équipes			Vente vêtements équipes
			Sponsoring vêtements équipes
		850,00 €	Publicités calendrier
Achat matériel et fournitures	300,00 €		
Sous-traitance (GSL) (1)	4 500,00 €		
Entretien et réparations	0,00 €		
Assurance multirisques	500,00 €		
Divers (pourboires, dons, fleurs ...)	100,00 €		
Frais Equipe Hommes	2 000,00 €		
Frais Equipe Femmes	700,00 €		
Frais Equipe Seniors	2 000,00 €		
Frais Equipe Jeunes	100,00 €		
Frais Ecole de Golf (jetons)	1 300,00 €		
Missions	100,00 €		
Frais réception organisation compétitions	500,00 €		
Frais Réception divers	500,00 €		
Frais postaux et de télécommunications	50,00 €		
Services bancaires et assimilés	200,00 €		
Autres prestations diverses (FFG; ISP; SR; SGDB)	480,00 €		
Avance de frais compétitions des équipes	2 500,00 €	2 500,00 €	Récupération avances de frais
Quotes-parts de générosité reversées	500,00 €	500,00 €	Quotes-parts de générosité reçues
Charges diverses de gestion courante	500,00 €	500,00 €	Produits divers de gestion courante
		380,00 €	Produits des immobilisations financières
	27 330,00 €	27 330,00 €	
	0,00 €		

Résultats du vote

Pour : _____ voix

Contre : _____ voix

Abstentions : _____ voix

La résolution proposée est : adoptée - rejetée

3ème résolution : (soumise au vote)

Autorisation d'utilisation des fonds de réserve (article 6 des statuts de l'association)

Cette résolution a pour objet :

- d'autoriser un transfert des fonds, depuis le compte livret vers le compte courant, et ce afin d'éviter tout découvert générateur de frais bancaires.

- d'autoriser l'utilisation des fonds de réserve dans le but

- de **participer** financièrement à des travaux exclusivement destinés à une amélioration du parcours (ex: abattage, élagage...),
- à des dépenses diverses (ex: achat de maillots / équipement divers)

dans la limite de 25% des fonds de réserve disponibles par année civile.

Le type de travaux et dépenses et les montants engagés seront soumis au vote du conseil d'administration.

Résultats du vote

Pour : _____ voix Contre : _____ voix Abstentions : _____ voix

La résolution proposée est : adoptée - rejetée

> Rapport calendrier compétitions AS 2023 par Philippe Corrot (responsable partenaires)

L'engagement et l'enthousiasme de nos partenaires ont permis d'établir un calendrier 2023 de compétitions suffisamment attractif pour satisfaire, comme nous l'espérons, les attentes de chacun. C'est grâce à leur générosité que nous avons pu partager des moments de convivialité. Qu'ils fussent autour d'un verre, d'une bonne « terrinade » ou de belles distributions de prix, nous leur devons, pour cela, une grande reconnaissance.

Même si nous avons remarqué, à nouveau, une baisse significative du nombre de participants aux différentes compétitions, nous devrions pouvoir établir le même calendrier pour la prochaine saison golfique. Nous devrions, également, conserver les mêmes engagements pour les encarts publicitaires autour du calendrier.

Au vu de la situation préoccupante de notre Association sportive, liée à l'absence de candidat ou de candidates pour remplacer nos deux coprésidents actuels démissionnaires, aucun dialogue n'est pour l'instant possible avec nos sponsors.

Notes diverses 2023:

- Nombre de partenaires calendrier et publicité : 21
- Nombre de compétitions week-end avec partenaires : 12
- Nombre de compétitions du jeudi avec partenaire : 14
- La compétition « Point Beauté » n'a pu avoir lieu : inscriptions insuffisantes
- Grosse déception pour la traditionnelle rencontre amicale de Noël : 4 inscrits d'où annulation,

- > **Rapport d'activité équipes senior et féminine par Odile Raoult**
- > **Rapport d'activité équipe homme par Arnaud Ribulé**
- > **Le mot du Gestionnaire par Christelle Guihot (GSL)**
- > **Rapport Ecole de Golf par Stéphane Biguet enseignant professionnel et Christian Gicquel référent école de Golf pour l' A.S.**

> Rapport d'activité 2023 par Jean Charles Lormel et Jean Pierre Régnier, co-présidents.

COMPARATIF 2022/2023 SUR REPARTITION COMPETITEURS / COMPETITIONS

joueurs Licenciés / Adhérents AS CRINIÈRE

	Tranche >			1		2		3		4		5		Total compétiteurs	Total participations	Moyenne par compétiteur
	Nombre licenciés	Nombre compétitions AS	Nombre compétiteurs	20 compétitions et + participations	10 à 19 compétitions participations	6 à 9 compétitions participations	2 à 5 compétitions participations	1 compétition participations								
2022	257	54	121	21	584	25	364	15	110	38	116	22	22	121	1196	10
Moyenne					28		15		7		3		1			
2023	238	54	107	13	349	27	361	15	106	33	114	19	19	107	949	9
Moyenne					27		13		7		3		1			
ECARTS	-19	0	-14	-8	-235	2	-3	0	-4	-5	-2	-3	-3	-14	-247	-1

Les résultats 2023 confirment la tendance à la baisse constatée depuis 7 à 8 ans, tant en nombre de compétiteurs qu'en nombre de participations par joueur et ce principalement dans le groupe des compétiteurs les plus assidus aux compétitions (1ère Tranche).

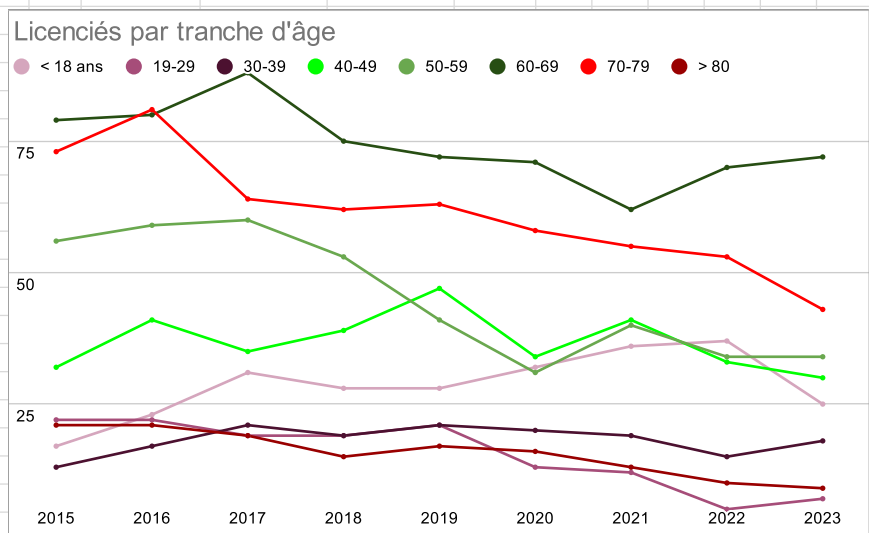
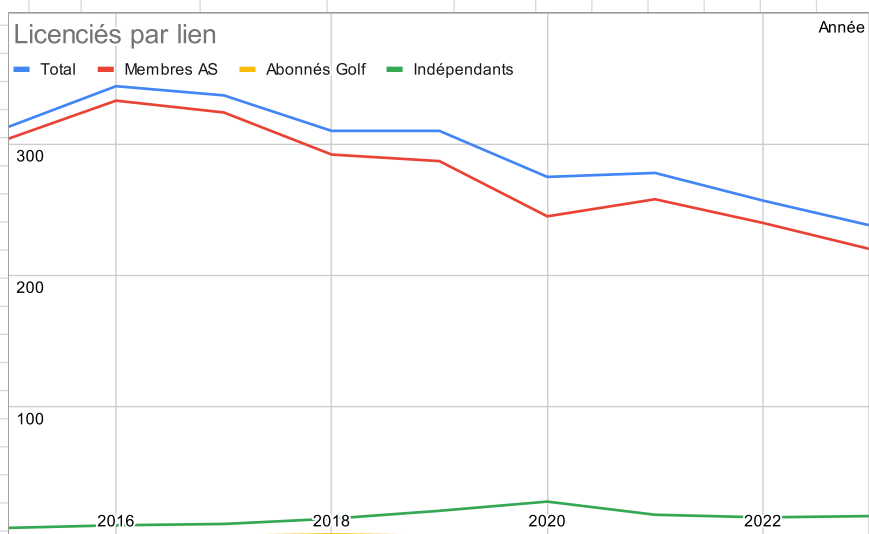
Les résultats sur l'ensemble des autres tranches restent stables.

Pour information :

105 : c'est le nombre de participations totalisées par les joueurs extérieurs à la Crinière sur l'année 2023 soit 2 compétiteurs en moyenne par compétition (non comptabilisés dans ce tableau)

Statistiques licenciés et adhérents période 2015 – 2023

Année	Total	Membres AS	Abonnés Golf	Indépendants	< 18 ans	19-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	> 80
2015	313	304	1	8	17	22	13	32	56	79	73	21
2016	344	333	1	10	23	22	17	41	59	80	81	21
2017	337	324	2	11	31	19	21	35	60	88	64	19
2018	310	292	3	15	28	19	19	39	53	75	62	15
2019	310	287	2	21	28	21	21	47	41	72	63	17
2020	275	245	2	28	32	13	20	34	31	71	58	16
2021	278	258	2	18	36	12	19	41	40	62	55	13
2022	257	240	1	16	37	5	15	33	34	70	53	10
2023	238	220	1	17	25	7	18	30	34	72	43	9



4ème résolution : (soumise au vote)

Renouvellement du Conseil d'Administration (6 membres maximum à élire/renouveler)

Sont actuellement membres du conseil d'administration (14 membres) :

Sophie BELLOTTO / Georges BOINET / Roland BOTREL / Philippe CORROT / Gilles COURTOIS /
Alexi DANIEL / Christian GICQUEL / Goulwen LE LEVRIER/ Jean Charles LORMEL / Odile RAOULT /
Jean Pierre REGNIER / Arnaud RIBULE / Pierre ROUTIER / Charles TEGNER

Tiers sortant : 5 membres:

Sophie BELLOTTO / Georges BOINET / Odile RAOULT / Arnaud RIBULE / Pierre ROUTIER.

Candidatures : à adresser **avant le samedi 27 janvier à 20 h**

par email à jeanpierreregny1953@gmail.com

ou appel / message au 06 28 60 44 50

Résultats du vote

Nombre de bulletins : _____ Bulletins blancs ou nuls : _____ Exprimés :

NOM

Nombre de voix obtenues

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à heures

Cette assemblée générale fera l'objet d'un procès verbal, suivi d'une déclaration en préfecture dans un délai de 3 mois conformément à la réglementation vigueur.

Le Président

Un membre de l'A.S.